

Commune de Rambrouch

Séance du Conseil communal du 3 février 2022

Ordre du jour :

- 1.) Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.
- 2.) Délibération se rapportant à l'approbation du projet ayant pour objet l'aménagement d'un sentier de sylvothérapie à ESCHETTE.
- 3.) Délibération se rapportant au reclassement du domaine public communal dans le domaine privé communal de plusieurs parcelles sises à BIGONVILLE, HOSTERT, KOETSCHETTE et WOLWELANGE.
- 4.) Délibération portant approbation de plusieurs actes notariés.
- 5.) Délibération de principe concernant l'engagement d'un emprunt supplémentaire.
- 6.) Délibération portant modification du règlement général de la circulation.
- 7.) Délibération se rapportant au règlement de circulation à l'occasion des jours de marché mensuels au courant de l'année 2022.
- 8.) Délibération ayant pour objet la confirmation de plusieurs règlements de circulation temporaires d'urgence.
- 9.) Délibération portant approbation de la convention conclue dans le cadre du service pour jeunes « Réidener Jugendtreff ».
- 10.) Délibération relative à l'allocation d'aides financières au développement.
- 11.) Délibération relative à l'allocation de subsides extraordinaires.
- 12.) Réponses aux questions posées au Collège des bourgmestre et échevins.

Participent à la séance :

Le Collège des bourgmestre et échevins : Antoine Rodesch (bourgmestre, CSV), Myriam Binck (échevine, CSV), Mike Bolmer (échevin, CSV)

Conseil communal : Michelle Brickler (DP), Sascha Hengen (LSAP), Sonja Kettmann (CSV), Fränk Melchior (CSV), Myriam Picard (LSAP), Pierre Pletschette (CSV), Romain Rausch (DP), Patrick Schuller (LSAP).

Excusé: ./.

Secrétaire communal : Marc Pletgen ; rédacteur : Conny Wantz

Rapport de la séance :

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) communique que la prochaine séance du Conseil communal est remise au 10 mars 2022 et que la séance suivante se tiendra le 28 avril 2022, chaque fois à 15.30 heures.

Comme point supplémentaire à l'ordre du jour, l'apport en capital au syndicat intercommunal DEA est ajouté, ce qui est approuvé par tous.

1 Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.

À Koetschette, deux parcelles cadastrales dans la rue des Alliés sont réparties différemment et un deuxième morcellement concerne un terrain dans la rue de la Fontaine à Folschette.

Cela trouve l'accord de tous les conseillers.

2 Délibération se rapportant à l'approbation du projet ayant pour objet l'aménagement d'un sentier de sylvothérapie à ESCHETTE.

Pour discuter ce point de l'ordre du jour concernant un projet Leader pour l'aménagement d'un sentier d'expérience forestière à Eschette, des représentants du marketing touristique Saint Elmo's et de l'Office Régional du Tourisme Guttland respectivement du bureau touristique d'Useldange assistent à la séance.

Ce circuit existant de quatre kilomètres à Eschette devrait mettre en évidence la valeur récréative, la durabilité et la valeur sanitaire de la forêt.

Les familles, enfants, parents, jeunes et vieux apprendront comment vivre avec la forêt et comment refaire de la nature et la forêt des lieux de récupération et de revitalisation sur un parcours accessible à tous, en toute sécurité pour les enfants et sans dénivelés importants.

Sa conception a été élaborée conjointement avec l'Office Régional du Tourisme « Guttland » et les habitants dont les idées ont été reprises dans le projet.

Ce circuit fera partie du « Guttland Trail » et des circuits pédestres de qualité au « Guttland ».

Le point de départ / arrivée se situe sur la route entre Eschette et Folschette, où l'on peut garer sa voiture, et le chemin est signalisé. Un panneau d'information au départ informe les visiteurs sur les divers points d'intérêt comme le bain dans la forêt, l'écho-phone, lieu de repos et puits à souhait près du château d'eau, l'école de la forêt, le lit forestier ou les pierres de gué permettant de traverser le « Folschterbaach », la place des truites avec plateforme en bois, un hamac pour se reposer etc.

Il s'agit avant tout de faire revivre la forêt, de retrouver la paix et de ralentir le rythme ce que permettent les diverses possibilités de s'asseoir.

Lors des discussions exhaustives, la conseillère Myriam Picard (LSAP) s'informe e.a. sur d'éventuels panneaux didactiques supplémentaires pour enfants, sur le responsable de l'entretien des installations et sur l'instance de contact. Le conseiller Sascha Hengen (LSAP) s'informe sur l'existence de toilettes, tandis que le conseiller Patrick Schuller (LSAP) soulève la question des frais car beaucoup de postes ne sont pas définis. Il apprécie mal la dénomination de « Bëschrou » qu'il associe plutôt à un cimetière forestier.

L'échevine Myriam Binck (CSV) explique que des panneaux d'information sont prévus, mais qu'il s'agit ici d'un sentier d'expérience forestière qui veut se distinguer des chemins proprement pédagogiques. Concernant la dénomination, elle est d'avis, tout comme le bourgmestre, de la reconsidérer. Concernant les frais, elle explique qu'une grande partie des travaux seront exécutés par le garde forestier, de sorte que le frais à charge de la commune se chiffrent à environ 30.000 €.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) note qu'une partie des travaux seront effectués par des entreprises locales puisque les prestations d'entreprises spécialisées sont beaucoup plus chères. Les aménagements seront donc réalisés autant que possible par la commune ou par le garde forestier.

Sur la question de la conseillère Myriam Picard (LSAP) concernant l'échéancier, le bourgmestre signale l'actuelle pénurie d'approvisionnement. Il serait possible de réaliser ce projet en régie encore cette année, mais on ne peut rien déterminer pour les livraisons.

Après avoir décidé de reconsidérer la dénomination, le projet est approuvé unanimement.

3 Délibération se rapportant au reclassement du domaine public communal dans le domaine privé communal de plusieurs parcelles sises à BIGONVILLE, HOSTERT, KOETSCHETTE et WOLWELANGE.

Comme une erreur s'est glissée dans les documents concernant le reclassement à Wolwelage, ce point est remis à une séance ultérieure.

Le reclassement de quatre parcelles d'un total de 44 ca le long de la rue des Romains à Hostert, ainsi que le reclassement d'un total de 161 ca le long de la route à Bigonville du domaine public communal en domaine privé communal en vue de leur aliénation sont approuvés unanimement.

4 Délibération portant approbation de plusieurs actes notariés.

Par acte notarié, la commune de Rambrouch échange cinq parcelles dans la rue Abbé Neuens et cinq Parcelles dans la rue du Riesenhof avec une surface totale de 7,23 ares et une valeur de 286.800 € contre un terrain à bâtir de l'entreprise Wickler dans la rue Abbé Neuens avec une surface de 7,17 ares et une valeur de 286.800 €.

Par un deuxième acte, l'entreprise Wickler cède gratuitement une parcelle de 2,51 ares au chemin du Riesenhof et une parcelle de 2 ares dans la rue Abbé Neuens à Bilsdorf.

Un troisième acte concerne la cession gratuite de 28 ca dans la rue Bellevue à Rombach de Madame Quinet à la commune de Rambrouch.

Tous les conseillers approuvent ces actes.

5 Délibération de principe concernant l'engagement d'un emprunt supplémentaire.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) note que le budget de 2022 prévoit un emprunt de 10 mio. €, mais qu'on profite maintenant de l'emprunt de 8 mio. € prévu dans le budget de 2021. On demande des offres auprès de quatre banques luxembourgeoises. Ces moyens sont destinés en majeure partie au financement de la participation extraordinaire du SIDEN :

Ce point est approuvé avec l'abstention des trois conseillers LSAP.

6 Délibération portant modification du règlement général de circulation.

Quatre modifications sont approuvées unanimement. Elles concernent chaque fois un arrêt de bus à Bigonville sur les deux côtes de la route devant la maison no 51 « um Knupp », à Wolwelage dans la rue Principale sur les deux côtés de la route devant la maison 41 « Kiosk », ainsi que dans la rue de la Station à l'intersection avec la route de Perlé.

À Hostert, un panneau « céder la priorité » sera installé dans la rue des Roses (Cité) à l'intersection avec la rue de la Cité.

Dans ce contexte, des discussions ont tourné autour du bruit causé par les autobus dont les chauffeurs sont en pause. L'échevine Myriam Binck (CSV) signale qu'elle en a discuté avec les responsables du RGTR, de sorte que les autobus feront dorénavant leur pause près du centre culturel où ils peuvent également profiter des toilettes.

7 Délibération se rapportant au règlement de circulation à l'occasion des jours de marché mensuels au courant de l'année 2022.

Le Conseil communal approuve unanimement le règlement de circulation lors des jours de marché mensuels en 2022. Sur proposition de la

conseillère Myriam Picard (LSAP), les barrières seront déplacées plus vers l'arrière.

8 Délibération ayant pour objet la confirmation de plusieurs règlements de circulation temporaires d'urgence.

Divers règlements de circulation temporaires d'urgence sont unanimement confirmés :

Un règlement dans la rue des Jardins et la rue de la Montagne à Hostert à la suite de la confection d'une tranchée ;

Un règlement dans la rue d'Ettelbruck à Koetschette pour des travaux de forage ;

Déplacement de l'arrêt d'autobus « Um Bur » dans la rue Principale à Holtz ;

Un règlement dans la rue du Village à Bigonville à cause de travaux de raccordement d'une maison ;

Un règlement à Holtz à cause du raccordement d'un lotissement dans la rue de la Montée ;

À Perlé, rue des Champs, à la suite du début des travaux au deuxième tronçon.

9 Délibération portant approbation de la convention conclue dans le cadre du service pour jeunes « Réidener Jugendtreff ».

Le renouvellement pour une année de la convention concernant le service pour jeunes « Réidener Jugendtreff » est unanimement approuvé.

10 Délibération relative à l'allocation d'aides financières au développement.

Le Collège échevinal propose de répartir les 5.000 € prévus au budget comme allocation d'aides financières au développement en 2.000 € pour « Le soleil dans la main » (Burkina Faso), 2.000 € pour le Club Soroptimist Mosaïk Redange et 1.000 € pour « En Häerz fir kriibskrank Kanner ».

Tous les conseillers sont d'accord.

11 Délibération relative à l'allocation de subsides extraordinaires.

Des subsides extraordinaires de chaque fois 250 € sont alloués au "Noël de la rue a.s.b.l.", "Op der Schock a.s.b.l.", "Plooschterprojet", "Fleegeelteren

Lëtzebuerg a.s.b.l.", Rahna, Muppen ënnerstëtze Leit am Rollstull", "Initiativ Liewensufank a.s.b.l.", "EDI Madagascar a.s.b.l." et "Groupe de support psychologique du CGDIS (25e anniversaire)". Tous les conseillers approuvent cette décision.

12 Apport en capital DEA

Les conseillers décident unanimement de payer au syndicat intercommunal DEA les 65 % ou 39.325 € de la participation communale à l'apport en capital pour 2022 en une seule fois et de ne pas engager un nouvel emprunt.

12 Réponses aux questions posées au Collège des bourgmestre et échevins.

Il n'y a aucune question posée au Collège des bourgmestre et échevins.